

L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie.
La séance a été publique.

Présents : Mmes Marie-Josèphe RAIMBAULT, Nathalie REVERDY, Martine PASTOU, Sonia RAIMBAULT, Valérie CHAMBON

Mrs David CENDRIE, Thierry MOINDROT, Michel BEDU, Yann RAIMBAULT, Jean-Claude DERBIER, Patrick DOUCET, Gérard LEGER et Jean-Luc RAIMBAULT

Absent : Olivier EGEA, Delphine FOUCHER

Monsieur Thierry MOINDROT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 juillet est approuvé.

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANCERROIS AVEC LA LOI NOTRe

Par délibération n°2016.035 en date du 07 juillet 2016, les membres du conseil communautaire ont adopté les nouveaux statuts de la communauté de communes du Sancerrois, en conformité avec la loi NOTRe, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Considérant que les conseils municipaux doivent être consultés dans un délai de 3 mois à compter de la notification conformément aux dispositions des articles L. 5211-17, L.5211-20 et L.5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Après discussion, le Conseil Municipal approuve la mise en conformité des statuts de la communauté de communes du Sancerrois avec la loi NOTRe.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2015

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2015 établi par le syndicat mixte de collecte et de traitement des résidus ménagers Léré / Sancerre / Vailly-sur-Sauldre.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident qu'il y a lieu d'effectuer les opérations comptables suivantes sur le budget Commune:

Commune

Fonctionnement :

Dépenses :

- 73925 FPIC	+	2 861.00 €
- 60632 Fourniture de petit équipement	-	2 861.00 €

0 €

ACHAT DU TERRAIN DE LA CHAUME

Afin de construire un futur hangar, les membres du conseil municipal décident d'acquérir, auprès de France Loire, les parcelles BC 355, 379 et 380, pour une superficie totale de 1 023 m² dans les conditions suivantes :

- Un document de bornage et d'arpentage est établi aux frais de la commune par un géomètre agréé

- Les frais d'enregistrement de l'acte de vente sont à la charge de l'acquéreur
- Le prix de cession est fixé à l'euro symbolique.

Les membres du conseil municipal chargent Madame le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Au vu des résultats de l'appel d'offre, les membres du conseil municipal décident de modifier le plan de financement pour le projet d'aménagement du bourg comme suit :

TRAVAUX HT	
Eaux pluviales	186 705.90 €
Espaces verts	135 678.90 €
Eclairage	15 885.10 €
Aménagement voirie	219 140.70 €
TOTAL TRAVAUX HT	557 410.60 €
HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE	40 900.00 €
PUBLICATION MARCHE	960.16 €
TOTAL PROJET HT	599 270.76 €
TVA 20 %	119 854.15 €
TOTAL PROJET TTC	719 124.91 €

Le projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la DETR (catégorie 71 des opérations éligibles Projet global d'aménagement de centre-ville) ainsi que des aides du conseil régional, du conseil départemental et du SDE 18.

Le conseil municipal décide donc de solliciter le soutien financier de ces organismes ainsi que des fonds parlementaires.

Le financement de ce projet sera le suivant :

Conseil Régional	75 000.00 €	12.5 %
DETR hors pluvial/Eclairage et MO	141 927.84 €	23.7 %
Conseil Départemental	117 784.50 €	19.6 %
SDE 18	7 942.55 €	1.3 %
Apport communal	256 615.87 €	42.9 %
TOTAL PROJET HT	599 270.76 €	
TVA 20 %	119 854.15 €	
TOTAL PROJET TTC	719 124.91 €	

Le conseil municipal autorise Madame le maire à solliciter les instances concernées pour les demandes de subventions et donne délégation à Madame le Maire pour la signature de toutes pièces afférentes à ce projet.

PROJET D'ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE DANS LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE : DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de retenir le projet d'achat de matériel technique dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion différenciée, ainsi que le plan de financement suivant :

TOTAL OPERATION H.T	2 507.10 €
----------------------------	-------------------

Le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention par l'agence de l'eau Loire – Bretagne (opération Acquisition de matériel de désherbage alternatif pour un taux de 40 % maximum).

Le conseil municipal décide donc de solliciter son soutien financier.

Le financement de cette opération sera le suivant :

- Subvention Agence de l'Eau	1 002.84 €	40 %
- Apport communal	1 504.26 €	60 %
TOTAL FINANCEMENT H.T	: 2 507.10 €	

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter les instances concernées pour la demande de subvention et donne délégation à Madame le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

MOTION DE L'ASSOCIATION TGV GRAND CENTRE AUVERGNE EN FAVEUR DU SCENARIO OUEST, VARIANTE ROANNE

Réunis en conseil municipal, les membres approuvent la motion de l'association TGV Grand Centre Auvergne suivante :

Les membres rappellent l'importance que revêt la réalisation de la LGV Paris/Orléans/Bourges/Clermont-Ferrand/Lyon (laquelle est inscrite dans la loi Grenelle et a été reconnue prioritaire par la Commission Mobilité 21) dans sa double logique de désaturer la ligne actuelle Paris-Lyon d'une part, et d'aménager le territoire en reliant Paris, Orléans, Blois, Vierzon, Châteauroux, Bourges, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Roanne et Lyon, d'autre part via :

- Le choix du scénario ouest variante Roanne, issu du débat public qui s'est déroulé d'octobre 2011 à décembre 2012, et choix quasi-unanime des élus et des socio-professionnels. Ce scénario assure une faisabilité financière du projet par une solidarité territoriale de tous les acteurs et garanti un maillage territorial équilibré de la desserte des villes du Grand Centre par la complémentarité, la connexion ou l'interconnexion des lignes existantes (TET, TER) avec les lignes à grande vitesse,
- Le renforcement du caractère indispensable et nécessaire de cette ligne à grande vitesse du fait des réformes institutionnelles créant les métropoles et regroupant les régions qui généreront des concentrations d'activités.

Par ailleurs, compte tenu de la lettre du Premier Ministre du 08 juillet 2015 nous précisant :

- La mise en évidence des attentes très importantes des collectivités concernées vis-à-vis du projet afin qu'il participe à l'aménagement et au rayonnement des territoires du Centre de la France
- L'engagement de la première phase des études préalables à l'enquête d'utilité publique sur les sections communes aux deux scénarios
- La reprise de la concertation sur le choix d'un scénario de passage dans le secteur central du projet courant 2016

Les membres s'étonnent qu'aucune décision, étude, ni action n'ait été entreprise tant par les équipes de SNCF Réseau que par le gouvernement pour la mise en place de la concertation promise.

Aussi, les membres demandent instamment :

- Une rencontre avec le nouveau préfet coordonnateur du projet
- Un rendez-vous avec le premier ministre très rapidement
- La reprise de la concertation avec un calendrier précis de rencontres et avec tous les acteurs concernés (Régions/Départements/Agglomérations/Villes/Chambres consulaires)
- A être associé à la réflexion qui sera menée
- La création d'un comité adhoc pour appréhender les différents éléments du projet et les nouveaux résultats de la contre-expertise
- Qu'une réflexion soit ouverte sur les aménagements à opérer quant au devenir des trains d'équilibre du territoire et des trains express régionaux, et que soit engagé le traitement prioritaire des travaux (modernisation et électrification) des lignes complémentaires aux LGV,

notamment le traitement prioritaire des travaux d'électrification de la ligne Bourges/Montluçon et la modernisation des voies et du matériel roulant de la ligne POLT, devant permettre l'amélioration des dessertes et l'irrigation de tous les territoires.

DIVERS

Admission en non-valeur

Les membres du conseil municipal, après examen des recouvrements à admettre en non-valeur, refusent d'abonner les créances présentées.

Ordures ménagères

Le syndicat étudie la possibilité de mettre en place des points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères afin de limiter le ramassage en porte-à-porte. Un représentant de Véolia effectuera une visite sur la commune le lundi 26 septembre.

Si des points de regroupement sont créés, il pourrait être envisagé d'implanter des points informations aux mêmes endroits.

Aménagement du bourg

Des informations seront communiquées aux administrés concernés pour la réalisation des enquêtes de branchement qui se dérouleront du 07 au 12 octobre, de plus ils seront avertis de la difficulté de circuler et de stationner pendant les travaux.

Une réunion est à programmer avec les commerçants afin de leur expliquer le projet.

Les difficultés rencontrées pour le transport scolaire seront évoquées lors d'une prochaine réunion avec le conseil départemental le mardi 27 septembre.

Concernant les ordures ménagères, il pourrait être envisagé de créer des points de regroupement aux extrémités du chantier.

Madame Sonia RAIMBAULT demande s'il n'est pas envisageable de faire passer la fibre optique dans le bourg, en profitant des tranchées qui se seront réalisées pour les réseaux d'eaux.

Travaux de voirie

Suite à des malfaçons rencontrées dans le point à temps réalisé l'année dernière, la société Eurovia interviendra 4 jours courant semaine prochaine.

Monsieur Yann RAIMBAULT signale la présence de fissures sur la route de chez Pierre Mellot à Patrick Doucet, le point à temps pourrait permettre de combler ces fissures.

Monsieur Michel BEDU propose de refaire la voirie sur la route de Mont Carré, la commune de Subigny réalisant de l'enrobé sur cette même route par la société Axiroute, le coût estimatif des travaux serait de 10 000 €.

Monsieur Yann RAIMBAULT suggère de garder le budget voirie si des travaux sont à prévoir suite à d'éventuelles dégradations causées par le passage de camions sur les routes qui feront l'objet de déviations pendant les travaux du bourg.

Madame le Maire a rencontré les services du conseil départemental pour tenter de résoudre les problèmes d'inondation à Panquelaine. Des bordures de trottoirs franchissables, achetées par la commune pour un coût de 106.68 € TTC, seront posées par le conseil départemental à l'entrée du chemin de Panquelaine. Au préalable, il est nécessaire de déboucher le fossé de la route départementale 54 afin que l'eau qui s'écoule actuellement sur la route depuis les rues de Bourges puisse rejoindre la rivière avant Panquelaine. Le conseil départemental sera contacté à cet effet.

Le busage au-dessus de l'entrée des ambulances Millerieux sera réalisé par la commune.

Lignes ferroviaires

Une réunion s'est tenue en mairie de Sancerre relative aux trains d'équilibre des territoires. La ligne Paris-Nevers devrait être maintenue jusqu'en 2018, la ligne est déficitaire et l'Etat souhaite transférer cette compétence à la Région. La gare de Cosne est appelée à disparaître.

Site Internet

Le site est consultable à l'adresse <http://xxinumerique.com/sury/wp/surylogin>

Identifiant : comunedesusryenvaux

Mot de passe : MotDePasse18258

Divers

Le repas des anciens aura lieu le vendredi 04 novembre, le vin sera apporté par Thierry. La commission CCAS se réunira le 15 octobre.

Les travaux du chemin de la chèvre devraient se terminer après vendanges.

Des barrières de sécurité seront installées devant l'école dans le cadre du plan vigipirate à la demande de la gendarmerie.

La société Lagarde sera contactée pour la remise en état du grillage du terrain de tennis. Malgré sa réhabilitation, l'herbe continue à pousser sur le terrain.

Le socle de la croix du cimetière doit être réparé.

Aucun accord n'a été signé entre les communes de Verdigny et Sury-en-Vaux et le SIAEP pour les heures de présence du fontainier sur la commune.

Il est très difficile de trouver des intervenants extérieurs pour les TAP, l'intervenant prévu pour le foot ne semble pas intéressé.